



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 6 février 2025

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 20 février 2025 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 2'750'000.- pour la réalisation de la 1^{ère} phase du projet de zone sportive et de détente et acceptation de la donation d'un montant maximum de CHF 3'000'000.- permettant de financer l'entier des coûts en lien avec la 1^{ère} phase de ce projet

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 7 novembre 2024, le Conseil général de Lignières a accordé à l'unanimité au Conseil communal un crédit d'engagement de CHF 250'000.- pour l'élaboration de la 1^{ère} phase du projet de zone sportive et de détente.

Depuis l'octroi de ce crédit, le Conseil communal et ses mandataires ont travaillé d'arrache-pied pour être en mesure de vous présenter aujourd'hui un projet de l'ouvrage finalisé et vous soumettre la présente demande de crédit d'engagement pour la réalisation de la 1^{ère} phase du projet de zone sportive et de détente.

Le projet de l'ouvrage a été élaboré sur la base de l'avant-projet et prend en compte toutes les considérations exprimées de part et d'autre, tout en veillant à ne pas dénaturer l'esprit initial. Cependant, au vu de l'importance et de la diversité des demandes reçues, il ne nous a pas été possible de satisfaire à l'intégralité de celles-ci et des choix ont dû être effectués, afin de respecter l'enveloppe budgétaire fixée par le mécène et répondre également aux attentes de celui-ci.

Au vu des améliorations apportées au projet et fort des explications circonstanciées fournies par le Conseil communal, le mécène a consenti à augmenter le budget de CHF 2'634'424.05 discuté initialement, tout en fixant un plafond maximum à CHF 3'000'000.- pour cette 1^{ère} phase du projet.

Au stade du projet de l'ouvrage, la marge d'approximation des coûts est de 10% et l'estimation de ceux-ci s'élève aujourd'hui à CHF 2'933'956.85, dans laquelle un montant de CHF 205'390.00 de réserve pour imprévus est compris.

Compte tenu du crédit d'étude de CHF 250'000.- déjà voté le 7 novembre 2024 et du plafond maximum de CHF 3'000'000.- fixé par le mécène pour la réalisation de cette 1^{ère} phase, la demande de crédit sollicitée pour la réalisation de ce beau projet se monte donc à CHF 2'750'000.-.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 20 février 2025 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 2'750'000.- pour la réalisation de la 1^{ère} phase du projet de zone sportive et de détente et acceptation de la donation d'un montant maximum de CHF 3'000'000.- permettant de financer l'entier des coûts en lien avec la 1^{ère} phase de ce projet

Le rapport de l'ouvrage établi par l'architecte-conseil de la Commune de Lignières, M. Mathieu Oppliger, en lien avec la présente demande de crédit vous est joint en annexe. Celui-ci contient passablement d'informations dont notamment les conditions financières détaillées de l'ouvrage.

La date de l'inauguration de cette 1^{ère} phase du projet a été fixée au samedi 20 septembre 2025. Pour y arriver, une planification millimétrée a été élaborée, puisque au lendemain de la votation du crédit et de l'acceptation de la donation par le Conseil général, soit le 21 février 2025, la demande de permis de construire sera déposée, afin que les travaux puissent, à proprement parler, démarrer début mai 2025.

Il convient désormais de vous dévoiler l'identité du généreux mécène grâce à qui ce fabuleux projet est rendu possible. Il s'agit de la famille de feu John Walker et plus particulièrement son épouse Roxie Walker. En effet, cette dernière a émis le souhait de financer, via la fondation "The Fourmi Legacy Foundation", ayant son siège à Schaan dans la Principauté du Liechtenstein, un projet communautaire dans la Commune servant à renforcer le lien social et apportant une plus-value à la population de Lignières en souvenir de son défunt époux.

Nous tenons également à souligner qu'un mémorial sera bien entendu réalisé en hommage à M. John Walker à l'intérieur du parc.

D'autre part et, afin de formaliser les droits et obligations des deux parties, un contrat de promesse de donation a été établi et finalisé entre ladite fondation et la Commune de Lignières. Il sera signé tout prochainement, mais au plus tard avant la séance du Conseil général du 20 février 2025.

Deux conditions revêtent une grande importance aux yeux du mécène, à savoir :

- L'entretien régulier de la zone et de ses infrastructures, afin d'assurer leur pérennité et leur qualité sur le long terme.
- L'implication des sociétés locales dans l'exploitation de cette zone et/ou dans l'utilisation de celle-ci.

Les frais d'entretien seront entièrement à charge de la Commune de Lignières. Ceux-ci sont estimés à environ CHF 65'000.- par année et seront financés par le budget de fonctionnement communal. Ce montant englobe les contrats d'entretien qu'il y aura lieu de conclure auprès d'entreprises spécialisées pour les installations sportives et les places de jeux, les heures qui seront consacrées par le personnel communal et les prestations sollicitées à de tiers pour effectuer certains travaux.

Le Conseil communal est bien conscient que cet entretien constitue une charge annuelle supplémentaire non négligeable pour le ménage communal. Toutefois, celui-ci estime que cette charge supplémentaire peut sans autre être absorbée sans mettre à mal les finances communales, compte tenu de la fortune de CHF 7'792'701.60 dont dispose la Commune de Lignières au 31 décembre 2023.

En marge du financement de la Fondation, la Commune se doit d'entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires auprès des instances susceptibles de subventionner ce projet, notamment auprès de la Loterie Romande. Cependant, tout montant obtenu de la part d'un tiers sera déduit du montant maximum de CHF 3'000'000.- fixé au niveau de la donation.

Des démarches sont actuellement en cours auprès de LoRo-Sport Neuchâtel et du Service cantonal des sports pour l'obtention d'éventuelles subventions de leur part pour ce projet.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 20 février 2025 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 2'750'000.- pour la réalisation de la 1^{ère} phase du projet de zone sportive et de détente et acceptation de la donation d'un montant maximum de CHF 3'000'000.- permettant de financer l'entier des coûts en lien avec la 1^{ère} phase de ce projet

Pour rappel, l'objectif de ce projet est de :

- Offrir un espace multifonctionnel accessible à tous les citoyens.
- Encourager la pratique de diverses activités sportives.
- Créer un espace de détente et de rassemblement pour les familles et les amis.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.

La promotion d'activités physiques et de bien-être est essentielle pour le développement et l'épanouissement de notre communauté. La création de cette zone sportive et de détente permettra non seulement de répondre à ce besoin, mais aussi de renforcer le lien social et d'encourager un mode de vie sain et actif.

Depuis sa genèse, les sociétés locales et l'école ont été associées à ce projet et il nous paraît impératif que celles-ci participent activement à l'organisation de l'inauguration du 20 septembre 2025. Une séance de travail a d'ores et déjà été planifiée avec ces dernières pour plancher sur cette manifestation. Celle-ci aura lieu le 4 mars prochain.

Nous avons aujourd'hui une opportunité exceptionnelle de recevoir un financement de la part d'un mécène pour réaliser un fabuleux projet pour notre commune. Il serait dès lors regrettable de ne pas profiter de cette aubaine.

Si la 1^{ère} phase du projet satisfait pleinement et que son inauguration est une réussite, nous avons bon espoir qu'une seconde phase du projet puisse être envisagée par le mécène. Toutefois, celui-ci estime qu'il est aujourd'hui prématuré d'en discuter. Cette éventualité sera abordée après l'inauguration de la 1^{ère} phase, pas avant.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit d'engagement et la donation servant à financer ce projet et, par votre décision, permettre de procéder à une magnifique réalisation visant à améliorer le cadre de vie de notre communauté.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter les arrêtés qui vous sont soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat

Annexes : - 2 projets d'arrêtés

- Rapport de l'ouvrage établi par l'architecte-conseil de la Commune de Lignières en lien avec la présente demande de crédit
- Plans de situation, situation projetée, coupes et perspectives paysagères
- Plan du concept paysager et des matérialités
- Plan des réseaux souterrains
- Plan du couvert des familles